



CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes réuni à Lyon et en visio le 12 octobre 2026

Déclaration liminaire de vos représentants CGT

Depuis le 21 septembre, des lycéens bloquent leurs établissements. Ils ont pour cela de bonnes raisons : classes de plus de trente-cinq élèves, professeurs manquants, bâtiments dégradés, avenir dans le supérieur obéré par un dispositif Parcoursup aussi opaque qu'injuste.

La mobilisation en cours est porteuse d'enjeux d'avenir pour tout le pays : la CGT exige du gouvernement qu'il apporte immédiatement des réponses à la hauteur des revendications. Le « *temps démocratique* » qu'il a prétendu ouvrir a complètement échoué : il n'a ni permis un véritable dialogue, ni débouché sur des réponses concrètes aux attentes des jeunes. L'annonce de 3 000 postes d'enseignants supplémentaires reste très insuffisante au regard des besoins, d'autant que la réalité de ces postes demeure largement floue. Les organisations de jeunesse ont des revendications claires que nous partageons : il faut un plan massif de recrutement pour garantir des enseignants dans chaque classe et renforcer les personnels de santé, d'accompagnement et d'orientation. Il faut aussi mettre fin à la sélection par Parcoursup et Mon Master, créer des places supplémentaires dans l'enseignement supérieur. Enfin, les jeunes doivent pouvoir étudier dans des établissements correctement entretenus, adaptés au changement climatique, bénéficier de bourses et d'aides au logement à la hauteur de leurs besoins et accéder à une alimentation digne. La jeunesse ne demande pas des consultations sans lendemain, et ne croit pas aux promesses vides de sens. Elle attend maintenant des mesures concrètes pour que l'égalité des chances ne soit pas un mot creux énoncé avec componction sous les lambris dorés des ministères, mais bien une réalité dans tous les lycées.

Près de 7 000 gardes à vue ont été recensées, pour nombre d'entre elles, il s'agit d'intimidations sans lien avec des actes de malveillance. En outre des violences policières sont clairement documentées. La CGT, avec de nombreux autres syndicats et partis politiques, exige que le gouvernement cesse cette répression et change totalement sa doctrine de maintien de l'ordre. La jeunesse n'est pas un ennemi de l'intérieur comme le pense tout haut la macronie finissante, ou des « cafards » comme l'a aimablement qualifié le gouvernement indien, lui aussi confronté à un mécontentement profond, mais l'avenir. Les libertés syndicales et le droit de manifestation doivent être respectés : aucune personne, aucun jeune, ne doit être sanctionné pour avoir exercé ses droits !

Mais les lycéens ne sont pas les seuls à être mécontents. L'inflation explose et il suffit de remplir un réservoir de carburant pour le mesurer. Depuis 1973 et ce qui a été baptisé « premier choc pétrolier », tous les gouvernements successifs savaient les risques d'augmenter la dépendance énergétique. Pourtant c'est cette voie qu'ils ont choisie : périurbanisation, zoning, étalement urbain, démantèlement des transports et services publics dans les espaces ruraux. Tout a été fait pour que

l'immense majorité de la population soit enchaînée à l'usage de la voiture. Cette dépendance, les premiers à la payer, c'est ceux qui peuvent le moins la supporter : les travailleurs relégués aux franges du périurbain lointain dont le budget carburant était déjà excessivement élevé avant même la hausse des prix. Cette inflation du prix de l'énergie va progressivement se diffuser dans toute l'économie et, en dehors des plus riches, c'est bien toute la population qui va en sentir durement les effets.

Signe de l'inquiétude du gouvernement et de sa volonté de tout verrouiller dans cette période d'instabilité qui s'annonce, le premier Ministre a signé le 26 août une circulaire centralisant toute la communication de l'État et de ses établissements publics aux mains des préfets de département... d'ailleurs quels seront les effets de cette circulaire sur la DREAL ? Va-t-elle perdre quelques effectifs dans cette opération ? La moindre des choses serait que les représentants du personnel soient informés.

Du côté de notre ministère, après la pantalonnade de la pseudo-démission de la ministre avant l'été au nom de prétendus convictions écologiques, puisqu'elle disait s'opposer à la loi d'urgence agricole, la réalité apparaît brutale : après sa démission refusée, la ministre s'est précipitée pour partir en vacances alors que les forêts brûlaient comme jamais et qu'une sécheresse extrême frappait durablement le pays. À son retour de farniente estival, comme si de rien était, elle porte les décrets d'application de ladite loi d'urgence qui apparaissent pour ce qu'ils sont : un droit imprescriptible pour l'agro-industrie d'empoisonner l'eau, l'air et les sols avec ses pesticides... visible-ment les convictions écologiques ont été noyées dans la piscine... pour autant qu'elles aient existé. Pendant ce temps se joue le démantèlement des directions métiers du ministère : fini la DGALN, la DGPR et le CGDD. Place à la direction générale de l'environnement d'un côté et celle de l'aménagement de l'autre... comme si l'aménagement n'avait pas de lien avec l'environnement.

Pour en revenir à la DREAL, nous allons évoquer deux points.

Le premier est le plan local de formation qui va être abordé dans ce CSA. En effet, nous prenons connaissance du projet de plan local de formation 2026-2027. Toutefois, sauf erreur de notre part, aucun bilan de la mise en œuvre du plan précédent ne nous a été présenté. De plus, il n'y a aucun chiffre sur les formations suivies et leur type.

Or, le document indique que le nouveau plan est construit notamment à partir des entretiens professionnels, des besoins exprimés par les chefs de service et des inscriptions réalisées. Il nous semblerait donc nécessaire de pouvoir apprécier les résultats de la politique de formation menée précédemment avant de nous prononcer sur les nouvelles orientations.

Nous souhaiterions notamment connaître :

- le nombre de demandes de formation exprimées, acceptées, refusées ou reportées ;
- les principaux motifs de non-réalisation des formations demandées et de refus ;
- le bilan des formations effectivement réalisées, par grands domaines, par service, par catégorie...
- les crédits prévus et consommés ;

- les éventuels écarts entre les besoins identifiés et les formations effectivement suivies ;
- le bilan des comptes personnels de formation (nombre d'heures utilisées, refus d'utilisation du CPF...)

La CGT demande que ce bilan puisse être communiqué aux représentants du personnel, afin que l'avis du CSA sur le nouveau plan puisse s'appuyer sur des éléments concrets concernant les résultats et les difficultés rencontrées lors de la période précédente.

Par ailleurs, les critères qui distinguent les priorités 1 et 2 dans le tableau proposé doivent être précisés, ainsi que les moyens prévus pour garantir la réalisation des formations prioritaires.

Le second point sera l'occasion d'évoquer une nouvelle fois EHN. Vous savez, ce service sur lequel la CGT alerte depuis des mois et même des années sur la surcharge de travail et la souffrance des agents notamment du pôle PME, où il y a quasiment 7 mois nous avons fait un signalement de danger grave et imminent, où une expertise certifiée détaillant les causes de la souffrance des agents a été présentée le 9 juillet dernier, où nous avons appris un suicide le 30 août dernier... et RIEN, RIEN, RIEN ! Nous avons une direction au mieux dans le déni, voir dans l'accompagnement et l'accélération de la montée de la souffrance des agents. Tout l'été les représentants du personnel ont alerté la direction, demandant le traitement urgent des dysfonctionnements identifiés par l'expertise :

- Quels arbitrages ont été faits sur la surcharge de travail identifiée de très longue date sur le pôle PME ? Cette gestion avait été promise par le directeur par intérim il y a un an et elle n'est toujours pas en place !!! Pourtant, il avait dit à l'époque que le bilan serait tiré sous trois mois. *Paroles, paroles, paroles ! Encore des mots, toujours des mots !* La direction est visiblement incapable d'assumer un arbitrage de priorisation des dossiers face à un préfet ou un porteur de projet et préfère faire souffrir ses agents.
- Quelles modifications managériales ont été mises en œuvre pour supprimer le micromanagement identifié par l'expertise et qui vient potentiellement directement de l'équipe de direction ? Là aussi, malgré les relances des représentants du personnel, rien ! C'est tellement mieux d'avoir un CODIR qui fait bloc dans le refus de remettre en cause un fonctionnement toxique !
- Concernant le suicide de notre collègue Damien au sein du pôle CITES à Clermont-Ferrand, les représentants du personnel dans leur déclaration en formation spécialisée extraordinaire du 4 septembre 2026 avaient posé un certain nombre de demandes. Là aussi c'est un silence de mort de la part de la direction de la DREAL : aucune information sur les suites de ces demandes n'a été communiquée depuis plus d'un mois ! Ce n'est que le deuxième suicide à la DREAL en à peine plus d'un an. Autant dire que *tout va très bien madame la marquise, tout va très bien.*

Pour la CGT, la situation au sein du service EHN est et reste d'une gravité extrême et le déni du directeur face à cette situation en est désormais le facteur principal.

o-o-o-o